

Novembre 2013



L'édito



Jean Maia, directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers

L'objectif de dématérialisation des marchés publics est revenu avec force dans l'actualité de ces derniers mois, tout comme se profile la dématérialisation de nombreux autres échanges entre administrations et entreprises.

Si l'ambition est ancienne depuis les premiers balbutiements de ces démarches dans les années 2000, la pratique n'a pas encore connu l'accélération alors envisagée, à se référer aux dernières données du recensement des achats publics.

Le cadre réglementaire de cette dématérialisation est promis à évoluer prochainement. Prochaine publication des nouvelles « directives marchés », travaux sur la proposition de directive « facturation électronique » et sur le projet d'habilitation relative à la facturation électronique dans le projet de loi de simplification de la vie des entreprises : autant d'initiatives convergentes visant à ce que, d'ici les toutes prochaines années, la pratique des marchés publics se transforme véritablement.

Comment imaginer, au demeurant, que ceux-ci restent durablement à l'écart d'un mouvement que chacun mesure dans sa vie quotidienne ? Qui songerait sérieusement aujourd'hui à abandonner, non pas seulement sa carte Vitale ou à sa carte bancaire mais aussi, du côté des entreprises, la télé-déclaration de TVA, des impôts, l'accès aux annonces et aux dossiers de consultations dématérialisés ? Les marchés publics pourraient-ils rester suspendus dans un mode de papier alors que la dématérialisation progresse de toutes parts ?

Encore le véritable enjeu du mouvement qui s'annonce est-il qu'il s'opère bien au bénéfice partagé de tous. La dématérialisation est un levier de simplification et de

gains d'efficacité pour les entreprises et les acheteurs publics. Elle ne peut cependant produire ses effets qu'à la condition d'être préparée dans de bonnes conditions par les uns et les autres, car elle renvoie à des adaptations des procédures en place, voire, parfois, des organisations.

Chacun doit désormais s'attendre à ce que la transition s'accélère et à se préparer à y prendre sa part. La direction des affaires juridiques a conscience de l'importance du rôle qu'avec bien d'autres, elle a à jouer à ce titre. Au-delà de la rédaction des textes relatifs aux marchés publics, qui lui appartient en propre, elle mesure ce qu'il lui revient de faire pour aider au bon avancement de ce chantier de dématérialisation. Elle devra expliquer les règles applicables, promouvoir les bonnes pratiques, démontrer par l'exemple ce qui est possible et à la portée de tous.

La DAJ enrichira donc prochainement son site dédiée à la commande publique d'une rubrique spécifique sur la dématérialisation, une rubrique exposant le droit en vigueur, rassemblant les liens utiles, donnant des exemples de ce qui fonctionne et des clés pour la mise en œuvre de la dématérialisation.

Je me réjouis par avance qu'avec les lecteurs de la Lettre de l'OEAP, nous contribuons à faire cheminer de conserve ce chantier de dématérialisation, qui est aussi un chantier de modernisation de l'ensemble de nos travaux.

L'actualité de l'Observatoire

■ La Lettre de l'OEAP nouvelle formule

Depuis 2007, vous recevez chaque trimestre, dans votre boîte mail, les dernières actualités de l'Observatoire économique de l'achat public.

Ce 29^{ème} numéro inaugure une nouvelle maquette : plus claire, plus colorée, avec un graphisme plus dynamique rythmé par des photos, afin de rendre votre lecture plus agréable.

■ Assemblée plénière 2013

L'assemblée plénière de l'Observatoire économique de l'achat public se tiendra le mardi 26 novembre prochain, à 9h30 au ministère de l'économie et des finances, salle des Commissions, 59 boulevard Vincent AURIOL, Paris 13^{ème}.

■ Un nouveau président pour le Groupe d'étude des marchés « Habillement et textiles » (GEM-HT)



Par décision du comité exécutif de l'OEAP, M. Claude Chelingue a été nommé, le 26 avril 2013, président du GEM Habillement et textiles (GEM-HT). Il remplace M. Jean Gohel.

■ Publication de quatre nouveaux guides

* [Guide d'achat pour la gestion économe des fluides dans un bâtiment à qualité environnementale](#), élaboré par le groupe d'étude des marchés "Aménagements et équipements durables dans le bâtiment" (GEM-AEDB).

Ce guide a pour objet de permettre à un acheteur public de prendre des décisions avisées afin de réaliser des achats rentables et efficaces en matière d'énergie et d'eau dans un bâtiment ou un ensemble de bâtiments. Il met en perspective les interactions entre les différents acteurs en prenant en compte les choix initiaux et leurs conséquences dans une optique de développement durable.

[En savoir plus](#)

* [Guide des achats durables appliqués aux produits de santé](#), élaboré par le groupe d'étude des marchés "Produits de santé" (GEM PS).

Ce guide met à disposition des acheteurs de produits de santé et des industriels les éléments permettant de prendre en compte le développement durable :

- un rappel des dispositions générales et leurs applications réglementaires
- des propositions d'éléments à retenir pour la constitution de questionnaires
- des grilles types en matière d'équipements, de dispositifs médicaux, de médicaments et de maintenance des équipements
- des fiches de synthèse sur des thèmes qui nécessitent un éclairage particulier.

[En savoir plus](#)

* [Guide sur les fournitures de bureau](#), élaboré par le groupe d'étude des marchés "Équipement de bureau, enseignement, formation" (GEM-EF).

Ce guide décrit de manière suffisamment précise et compréhensible par les candidats potentiels les fournitures faisant l'objet du marché, sans se limiter au renvoi aux catalogues des fournisseurs. Il propose également une présentation des principaux écolabels utilisables dans une démarche d'achats durables.

[En savoir plus](#)

* [Guide relatif à l'efficacité énergétique dans le bâtiment : application à un établissement scolaire](#), élaboré par le groupe d'étude des marchés "Équipement de bureau, enseignement, formation" (GEM-EF).

Le secteur du bâtiment représente une part importante de l'énergie consommée et de l'émission des gaz à effet de serre. Pour répondre au défi énergétique, il convient de travailler sur l'ensemble des bâtiments : neufs et existants. Améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment nécessite une approche globale, de manière systémique, de l'ensemble des techniques. Ce guide présente les solutions d'efficacité énergétique applicables à un établissement scolaire.

■ Réunion du conseil scientifique

Une séance du conseil scientifique a eu lieu le 18 octobre. Quatre documents techniques y ont été présentés :

- CCTG travaux de génie civil : Fascicule n° 67 titre III - étanchéité des ouvrages souterrains (GEM Ouvrages, Travaux, Maîtrise d'œuvre)
- Guide de la révision des prix des marchés publics d'habillement, textiles et cuirs (GEM - Habillement et textiles)
- Guide de l'achat public d'articles d'habillement (GEM - Habillement et textiles)
- Guide « conditions de sécurité des équipements et des matériels utilisés pour les activités éducatives dans les écoles maternelles » (GEM – Équipement de bureau, enseignement et Formation)

La vie de l'Observatoire

■ Recensement économique de l'achat public notifié en 2013. N'attendez pas la date limite. Aucun report ne sera possible

La collecte des données relatives aux contrats et accords-cadres notifiés en 2013 est effective depuis le 1er janvier. Eu égard à l'évolution des procédures, la date limite a été fixée au 31 mai 2014 pour les acheteurs qui continuent à envoyer des fiches papier à l'OEAP. Au-delà de cette date, plus aucune fiche ne pourra être prise en compte.

Rappel : la fiche modèle 2012 est désormais seule utilisable. Les recto-verso ne sont pas autorisés. Les acheteurs recourant à la procédure REAP et déclarant leurs contrats à l'OEAP via internet pourront saisir leurs données jusqu'au 30 juin 2014.

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à consulter le [Guide du recensement économique de l'achat public](#).

■ Nomination du président de l'atelier dématérialisation

M. Jean-Baptiste Le Brun a été nommé le 5 novembre, par décision du comité exécutif de l'OEAP, président de l'atelier dématérialisation de l'achat public.

M. Le Brun est délégué aux systèmes d'information du secrétariat général des ministères économiques et financiers.

■ Un nouveau programme pour l'atelier « PME et commande publique »

Réuni les 31 mai et 2 juillet, l'atelier PME et commande publique a réfléchi notamment sur son programme de travail pour les mois à venir.

Ont été retenus les thèmes suivants :

- Délais de paiement : lutter contre les délais cachés
- Comment améliorer la visibilité et l'attractivité des marchés publics pour les PME ?
- Les achats intelligents (intégrant le développement durable...)
- Les groupements et centrales d'achat
- Présentation du portail Maximilien.

La prochaine réunion de l'atelier aura lieu le 5 décembre, sur le thème « Approche des problèmes de délai de paiement par l'exemple : l'expérience de la DGFIP et du comptable... »

■ Et l'atelier « Aspects sociaux dans la commande publique » ?

L'atelier « Aspects sociaux de la commande publique » s'est réuni le 9 juillet.

La séance a été intégralement consacrée à l'examen d'une nouvelle version du guide « Commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées » présentée par la DAJ. En effet, 6 ans après la première version qui a permis de faire connaître les clauses sociales, et 3 ans après la dernière mise à jour, il est nécessaire de réactiver ce guide. Il faut en effet tenir compte des évolutions de la jurisprudence et encourager davantage l'utilisation de ces clauses, grâce à un guide actualisé, plus pratique et comportant un plus grand nombre de bonnes pratiques. La refonte du guide devrait être achevée d'ici fin 2013.

La prochaine séance de l'atelier aura lieu le 27 novembre

En bref

■ Mise en œuvre de la mesure n°7 du Plan d'investissement pour le logement : modification du CCAG Travaux pour lutter contre les délais de paiement « cachés »



La publication de l'arrêté modifiant le CCAG est prévue au tout début 2014.

■ **Mise à jour de la fiche relative à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique**

La fiche relative à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique est mise à jour. Elle comporte notamment des précisions sur les délais de paiement applicables aux catégories de pouvoirs adjudicateurs et sur les modalités de calcul de ces délais.

[Accéder à la fiche](#)

■ **Concertation relative au projet de guide pratique de l'achat innovant: merci pour votre participation !**

L'élaboration d'un guide sur l'achat public innovant est une mesure importante du [Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi](#). Nous remercions tous les contributeurs ayant répondu au 1^{er} semestre 2013 à la concertation lancée par la DAJ, pour la richesse de leurs propositions. Vous pouvez continuer à nous faire part de vos expériences d'achats innovants, en écrivant à l'adresse suivante : oeap@finances.gouv.fr

[Accéder au projet de guide pratique de l'achat public innovant](#)

Le guide devrait être finalisé et mis en ligne début 2014.

■ **Consultation sur l'indexation des prix**

A la suite de la publication du guide « le prix dans les marchés publics », la DAJ a lancé une consultation sur l'indexation des prix, appelant les acheteurs, entreprises et fédérations, tous secteurs confondus, à faire part des difficultés rencontrées dans l'indexation des prix et à faire connaître leurs propositions d'amélioration. La consultation a pris fin le 30 juin 2013.

Au vu des ces contributions, certains secteurs semblent particulièrement concernés par ces difficultés : produits alimentaires/restauration, transport, traitement de déchets, etc.

Le groupe de travail concernant la restauration collective et les achats de denrées alimentaires s'est déjà réuni à deux reprises, avec pour objectif de publier d'ici début 2014 un document pratique comprenant notamment les

sources des indices/index utilisables, des exemples de formules par domaines d'achat et des conseils pratiques.

Cet ouvrage expose la doctrine de la DAJ de Bercy et ses conseils pour une bonne pratique des marchés publics.

Le document regroupe le Guide des bonnes pratiques en matière de passation des marchés publics, des fiches synthétiques sur les notions principales à connaître et des logigrammes de procédures . Il se veut à la fois un outil de travail opérationnel et un ouvrage de référence.

Il est disponible à la Documentation française.

[En savoir plus](#)

Retrouvez La Lettre de l'OEAP sur le site Web de l'Observatoire :

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/oeap/index.htm



La Lettre de l'OEAP :

Directeur de la publication : Jean Maïa

Rédacteur en chef : Serge Doumain

Rédaction : Brigitte Bancourt

Observatoire Economique de l'Achat Public - Direction des affaires juridiques - Bureau 1C

Bâtiment Condorcet – Télédoc 341 – 6 rue Louise Weiss – 75703 Paris cedex 13

Courriel : oeap@finances.gouv.fr